L'ABEILLÆ.

PAR BULLIT, MAGNE, & CO.
No. 51, RUE DE CHARTRES

CONDITIONS

Toute personne voulant souscrire, recevra, à compter du 1er Octobre, le premier numéro du journal, et paiera trois dollars par mois pour l'année, lorsqu'elle aura reçu le premier numéro. Les souscripteurs hors la ville paieront d'avance. Aucune souscription ne sera reçue pour moins de trois mois. Aucune souscription ne sera discontinuée avant que les conditions aient été remplies. Les abonnés qui voudront changer leur domicile, voudront bien en donner avis par écrit, sans quoi le livreur ne le saura pas.

ANNONCES. Une pourra par carré de cinq lignes, pour chaque insertion subséquente, moitié moins. Pour changement considérable dans l'annonce ordinaire, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes.

ABONNEMENS pour l'année ou autrement. Les artisans et autres tenant magasins, ou autres institutions publiques ouvertes, les Sociétés littéraires et bureaux à rapports, pourront prendre des abonnemens à la campagne, aux conditions qu'on pourra s'entendre et d'avance.

Le privilège est sous quelques uns aux dessus limité à un cer tain nombre, et ne sera point accordé à d'autres.

LES ANNONCES de marchés et de ventes, les [illegible] que soient l'attention du public à leurs ventes et marchés, [illegible] ne sera point accordé à d'autres. Les [illegible] ces, &c. devront payer au taux [illegible]

LES ANNONCES qui ne devront paraître que [illegible] payement, et par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES devront être remises [illegible] nouvelle, pour être insérées dans le numéro [illegible] le double du prix des annonces ordinaires.

LES ANNONCES ne seront insérées que dans la ligne ordinaire des affaires et de la justice, telles que ventes à l'encan, ventes de navires, ventes de plantations et habitations, ventes de marchandises, ventes de meubles, ventes de terres, ventes de maisons, ventes de propriétés, &c. &c. Les annonces de ce genre ne seront reçues que pour trois mois, et ne seront point renouvelées, à moins qu'elles ne soient payées d'avance. Les annonces qui ne paraîtront que pour un temps limité, ne seront point publiées plus longtemps que le temps fixé pour leur insertion, à moins qu'elles ne soient payées d'avance pour le temps excédant.

Les annonces qui ne seront point marquées du nombre de fois qu'elles devront être insérées, seront insérées jusqu'à ce qu'elles soient retirées, et payées en conséquence.

Les annonces ouvertes ou extraits d'annonces ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, seront insérés en raison des plaisirs qu'ils donneront au public.

LES ANNONCES qui contiendront des plaintes contre le public, ou contre les individus d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

PAQUET DU DIMANCHE.

POUR VICKSBOURG et tous les ports intermédiaires, le steamer PAULETTA, capt. A.W. Tufts, a commencé ses voyages réguliers entre Vicksburg et la Nouvelle-Orléans, et partira tous les dimanches matins à 10 heures, et Vicksburg, en retournant, tous les mercredis à 10 heures A. M. Le Sultana étant le premier bateau qui a jamais fait le voyage régulier entre ces deux places, et ayant été construit d'une manière permanente à être traversière, et étant connu pour le plus beau bateau de la rivière, il encouragera, par ses manières, solliciter le patronage du public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

HYDE & CLARKE,
24, rue Poydras.

N. B. La Sultana sera toujours prêt à recevoir du fret chaque vendredi matin à 10 heures. 10 dec 2m

PAQUEBOT RÉGULIER POUR BATON-ROUGE, Port Hudson et tous les ports intermédiaires.

Le steamer PETTUS, capitaine [illegible] son, fera pendant toute la saison (si rien n'empêche) des voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et Baton-Rouge, et fait partir de ce dernier port tous les mercredis à 10 heures du matin, et du Port Hudson, tous les mêmes jours à 2 heures du matin, et en Bayou Sarah tous les mêmes jours à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou chez le capitaine Hart, à bord du Bayou Sarah, en déchargement. 20 oct 2m

POUR ATTAKAPAS et [illegible] intermédiaires. Le steamer neuf et tirant peu d'eau, ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera régulièrement ses voyages comme partant régulièrement pour les portes ci-dessus pendant la saison, en touchant les bayous aux offres des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Plaquemine, en partant de ce port comme ci-dessus, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

A. H. VERRET, 4, Ville Levée.
14 nov

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BALTIMORE.

WILLIAM PRIHN,
56, rue de la Douane.

Les navires suivants composent cette ligne;
Navire Tippecanoe, capitaine Adams Gray.
Do Susan, do Victor.
Barque Solomon Saltus, do. Gray.
do Mary, do. Myrick.
Brig Ferry, do. Montgomery.
Do Architect, do. Gray jr.

Les bâtiments ci-dessus sont de 1ère classe, sont construits tout récemment pour les passagers, et sont sous les commandes par des hommes capables. Prix du passage, $60. On fait toujours usage de la vapeur pour remorquer et descendre le Mississippi. Les provisions sont prêtes à être embarquées. Pour fret et passage, s'adresser à

WILLIAM PRIHN,
21 oct 56, rue de la Douane.

CABOTAGE.

POUR LA NOUVELLE — La goelette RIVAL, capt. Hogden, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
4 Jan J. H. ASHBRIDGE & Co. 97, rue du Camp.

POUR BALTIMORE — Le 10 courant TENNESSEE, capitaine Schofield, p. Accidents. Pour fret de 200 barils ou autre chargement et passage, s'adresser à bord ou à
5 Janv G. BEDFORD 24, rue de la Douane.

POUR APALACHICOLA — La goelette J. W. SMITH, capitaine Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à WOOD & SIMMONS,
4 Janv 99, rue des Magasins.

POUR PORTSMOUTH (N. H) — La barque LEGONIA, Blanchard, peut prendre 250 bls. de lard, porc &c. Pour ce fret ou pour passage, s'adresser à bord au face de la [illegible]
16 déc JONA. MERRITT.

POUR PHILADELPHIE — Le brick CORINTHIAN, partira pour ce port. Pour fret de 30 balles de coton ou autre chargement, s'adresser à bord, ou aux [illegible] du triangle ou à J. H. ASHBRIDGE & Co.
14 déc 97, rue du Camp

POUR BALTIMORE — La barque ROSALBA partira sous peu de jours. Pour fret de 300 barils ou passage s'adresser à bord, ou au membre baltimorien du triangle, ou à
4 Janv J. H. ASHBRIDGE & co. 97, Camp.

POUR BALTIMORE — Ligne de paquebots de Baltimore et de la Nouvelle-Orléans — Le paquebot [illegible] NOE, capitaine Ackens, jaugeant 300 tonneaux, partira pour ce port. Quatre passagers peuvent être pris à la chambre. S'adresser à G. BEDFORD & BECK,
4 Janv 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE — Ligne de la Nouvelle-Orléans et de Baltimore — Le paquebot TIPPECANOE, capitaine Adams, jaugeant 300 tonneaux. Pour fret ou passage, s'adresser à
4 Janv G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK — Le brick ZEALAND, capitaine Carr, peut prendre encore 20 à 30 tonneaux de fret. Pour ce fret ou passage, s'adresser à bord ou à
4 Janv G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK — Le brick HERCULEAN, capitaine Cook, partira pour ce port. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou chez le Docteur des Missions, ou à
7 Janv JOHN A. MERRITT, 63, rue du Camp.

POUR NEW-YORK — Ligne de bonnes [illegible] Le steamer NEW-ORLEANS, capitaine [illegible] tire de la Nouvelle-Orléans tous les Mercredis à 10 heures du matin, et du Bayou Sarah tous les Samedis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou chez le capitaine Hart, à bord du Bayou Sarah, en déchargement. 20 oct 2m

POUR LE HAVRE — Le paquebot français L'ANDELLE, capitaine Germain, partira incessamment pour le susdit port. Pour fret ou passage, ayant des rafraîchissements à bord, s'adresser à
14 déc RD. REIMER & Co., 36, Bienville.

POUR GENES — Le paquebot français MARINETTE, capitaine Mateo, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
10 déc CUCULLU, LAFEVRE & Co.

POUR LE HAVRE — Le beau trois mats MASSACHUSETTS, du port de 1700 balles de coton. S'adresser à
G. BEDFORD & BECK,
24, rue de la Douane.

A FRETER — Le joli brick CREOLE, du port de 250 boucauts. S'adresser à
G. BEDFORD & BECK,
24, rue de la Douane.

ANTILLES, MEXIQUE, &c.

POUR LA HAVANE — Le brick AJAX, capt. Bowyer, a besoin de 300 barils pour compléter sa cargaison et peut prendre 10 à 15 passagers. S'adres
4 Janv J. H. ASHBRIDGE & co. 97, rue du Camp.

POUR LA HAVANE — La goelette OCTAVIA, capitaine Wm. H. Weeden, partira pour ce port. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord du Picayune Tier, ou à ALEXANDER & DOUGLASS,
14 nov 12, rue Poydras.

POUR LA HAVANE — Le brick ou voilier APALACHICOLA, capitaine Thomas Johnson, est maintenant prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus ainsi que passagers. S'adresser à
22 déc A. CAPDEVIELLE & Co, 66 V. Levée.

BATISSE A LOUER.

Cette belle batisse située rue du Canal No. 198, [Allée de Hagan] à louer. Cette maison vient de subir des reparations complètes, on pourra entrer en possession immédiatement. F. DE LIZARDI & co.
19 déc

MAGASIN A LOUER.

UN magasin très vaste rue de la Victoire près du fleuve du pavé et bien disposé pour recevoir une grande quantité d'articles de commerce. S'adresser à bord ou à prix modéré. F. DE LIZARDI & co.
19 déc

A LOUER — Le plus beau logement de la ville, convenable pour une grande famille, on pour une exposition, ou pension bourgeoise, ou un cercle ou [illegible] Cette belle et belle bâtisse est [illegible] depuis peu, et [illegible] de trois [illegible] encoignure Chartres et Dauphine No 423.
9 déc

MAISONS A LOUER — Plusieurs maisons en briques situées, rue Claiborne, entre Ste. Anne et Dauphine.

Une 4 etages située rue St. Philippe entre Royale et Bourbon, vis à vis de la salle Washington, et propre à tenir une buvette, restaurat, ou tout autre établissement de ce genre.

Une 3 etages située rue Bourbon, entre Conti et Bienville, propre à tenir un restaurat, ou tout autre établissement de ce genre.

Une 3 etages située rue Bourbon, entre Conti et Bienville, propre à tenir un restaurat, ou tout autre établissement de ce genre.

Une 3 etages située rue St. Philippe entre Royale et Bourbon, vis à vis de la salle Washington, et propre à tenir une buvette, restaurat, ou tout autre établissement de ce genre.

Une 4 etages située rue St. Philippe entre Royale et Bourbon, vis à vis de la salle Washington, et propre à tenir une buvette, restaurat, ou tout autre établissement de ce genre.

Une 3